Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260605-D2026_43-DE

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 29 mai 2026
Qui ont pris part à la délibération : 10 — Date d'affichage : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François, BERGERAT Michel, ROUTHIER Serge,
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora, BETRANCOURT Sandrine
Absents excusés : Mme LE CALVEZ Laëtitia
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme Géraldine DUDAL

D2026/43 : DEVIS COUVERTURE EGLISE

M le Maire rappelle que malgré les travaux réalisés au printemps, des fuites d'eau persistent. Un devis est demandé à l'entreprise « Les toits de Benjamin » de Lanvollon, dont l'atelier est situé à Lannebert. Le devis prévoit la réparation de toiture avec une nacelle et une inspection complète de la toiture pour recherches de fuites.
Montant total de 5117.50€ HT soit 6141€ TTC

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise les toits de Benjamin pour un montant de 5117.50€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance :
Mme Géraldine DUDAL

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance :
Mme Géraldine DUDAL

DUDAL